Pour publication immédiate : 7/14/2016 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DE NOUVELLES MESURES COERCITIVES AGRESSIVES DANS TOUT L'ÉTAT POUR LUTTER CONTRE LA VENTE ILLICITE DE K2.

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une nouvelle série de mesures coercitives agressives pour lutter contre la vente illicite de K2 et d'autres drogues synthétiques. Le Gouverneur a annoncé qu'en partenariat avec la Police de l'État de New York, le Bureau des affaires de stupéfiants du Département de la santé de l'État a rehaussé les efforts d'exécution dans les communautés à travers l'État afin de réprimer la vente illicite de K2. De plus, le Gouverneur exigera que l'Autorité des liqueurs de l'État et la Commission des jeux de l'État de New York accroissent leurs efforts de surveillance et d'exécution afin de révoquer les permis de vente de liqueurs et de billets de loterie du propriétaire d'un magasin en cas de trafic illicite de K2.

« L'évolution des drogues synthétiques constitue un risque de santé publique alarmant, mais nous sommes en première ligne de la bataille », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « L'État continuera à identifier les nouveaux composés qui mettent les utilisateurs en péril et à poursuivre agressivement les vendeurs de ces substances toxiques. »

À partir de cette semaine, l'État rehaussera les efforts d'exécution et augmentera la présence de la police de l'État pour s'assurer que les entreprises respectent toutes les lois applicables de l'État de New York, y compris les réglementations sur les urgences de 2015 interdisant la fabrication, la vente et la distribution de drogues synthétiques. L'État de New York poursuivra vivement tous les recours civils, pénaux et administratifs disponibles contre les entreprises ou propriétaires d'entreprise qui fabriquent, possèdent à des fins de vente ou vendent des drogues synthétiques illicites.

En 2012, le Gouverneur Cuomo a ajouté à la liste de drogues et produits chimiques interdits afin d'inclure des douzaines d'autres substances qui sont désormais utilisées pour fabriquer des drogues synthétiques et s'assurer que les distributeurs ne peuvent plus contourner la loi en modifiant simplement les ingrédients contenus dans les drogues. Les réglementations ont également permis pour la première fois d'accuser de possession de substance illicite un propriétaire d'établissement ou un employé vendant des drogues synthétiques.

En 2015, le Gouverneur a misé sur ces progrès en ajoutant deux catégories additionnelles de composés à la liste de substances interdites qui peuvent comprendre des centaines de produits chimiques dangereux différents. Le Conseil de la santé publique et de planification de la santé les a approuvées à l'unanimité. L'année dernière, le Gouverneur Cuomo a également annoncé deux nouveaux communiqués d'intérêt public visant à éduquer et informer les New Yorkais sur les dangers des drogues synthétiques.

En vertu de la loi actuelle, le propriétaire d'un établissement, ainsi que toute autre personne possédant, distribuant, vendant ou offrant des drogues synthétiques interdites à des fins de vente, recevra une amende allant jusqu'à 500 $ et(ou) jusqu'à 15 jours d'emprisonnement. Les nouvelles sanctions civiles comprennent des amendes allant jusqu'à 2 000 $ par infraction.

Les cannabinoïdes synthétiques sont commercialisés comme des produits légaux et généralement à base de plantes, enduits de produits chimiques, qui sont supposés imiter le THC, le composant chimique actif de la marijuana. Ces drogues sont commercialisées comme des encens, des mélanges herbeux, ou des pots-pourris afin de masquer leur véritable but. Les noms de rue de ces substances comprennent Spice, K2, Green Giant, Smacked, Wicked X, AK-47, Geeked Up, Ninja, Caution, Red Giant, et Keisha Kole.

Le Commissaire de la Santé de l'État de New York, Dr Howard Zucker, a déclaré : « La résurgence récente de la marijuana synthétique constitue une crise de santé publique. Je félicite le Gouverneur Cuomo d'avoir pris des mesures déterminantes pour mettre fin à la vente de la marijuana synthétique afin d'éviter qu'un plus grand nombre de New Yorkais soient victimes de cette substance dangereuse. »

Le Commissaire de la police de l'État, George P. Beach II, a déclaré : « En renforçant l'exécution de la loi contre la distribution de cannabinoïdes synthétiques, le Gouverneur Cuomo dirige la lutte contre la menace des drogues modernes. La marijuana synthétique est une substance illicite et dangereuse qui représente un fléau pour notre communauté. Ces mesures nous permettront de réprimer ce fléau et de préserver la sécurité des New Yorkais. »

La Commissaire du Bureau des services de lutte contre l'alcoolisme et l'abus de substances, Arlene González-Sánchez, a déclaré : « Ces substances fabriquées par l'homme sont extrêmement dangereuses et peuvent être mortelles. Nous devons arrêter les vendeurs de ces poisons. Dans notre État, nous avons rehaussé la sensibilisation aux dangers présentés par ces drogues, mais aujourd'hui, avec ces mesures, les vendeurs de drogues synthétiques seront tenus responsables. Ils perdront leurs permis de vente de liqueurs ou de billets de loterie s'il est déterminé qu'ils vendent ces poisons à des fins de consommation par les humains. La mesure d'aujourd'hui vise à mettre fin à la vente illicite de drogues synthétiques, afin d'épargner les terribles conséquences de ces substances à un plus grand nombre de New Yorkais. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber |press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418